

SAINT-NAZAIRE. Un policier percuté et blessé par un jeune fuyard à scooter

Un jeune homme de 18 ans a été condamné à quatre mois de prison ferme lundi 28 novembre à la suite d'un refus de contrôle à Saint-Nazaire.

Les faits remontent au mercredi 19 octobre, rue du Vélo-drome, dans le quartier de la Berthauderie. Lorsqu'une voiture banalisée de la Bac a tenté de contrôler le prévenu qui circulait sur un scooter, sans casque et sans plaque, celui-ci a pris la fuite en montant sur le trottoir avant de s'engouffrer dans une petite rue piétonne. Les policiers ont alors fait le tour et ont tenté de l'arrêter en l'aspergeant de gaz lacrymogène.

Aspergé de gaz lacrymogène

Se retrouvant face à un des agents sorti du véhicule, le fuyard accélère et le percute alors que celui-ci l'agrippe pour le stopper. Les deux finiront à terre et blessés.

Jugé pour violences, le policier a eu 3 jours d'interruption tem-



Un jeune homme de 18 ans a été condamné à quatre mois de prison ferme lundi 28 novembre à la suite d'un refus d'obtempérer à Saint-Nazaire adobe

poraire de travail (ITT), le prévenu assure qu'il ne savait pas avoir affaire à des forces de l'ordre. « Je me suis fait quelques ennemis, je pensais qu'on me poursuivait. Les policiers, normalement, ils mettent le gyrophare », avance ce jeune homme, déjà condamné à quatre

reprises.

Les fonctionnaires ont indiqué avoir abaissé le pare-soleil pour faire apparaître la plaque lumineuse « Police », et s'être désignés verbalement. Ils étaient par ailleurs porteurs de gilets noirs dédiés au maintien de l'ordre, car ils revenaient d'une mani-

festation devant le lycée Aristide Briand.

« Pas de gyrophare, pas de deux tons »

Pour la procureure, les explications du jeune prévenu ne sont « pas sérieuses » : elle réclame du ferme, 6 mois pour les violences, 4 pour le refus d'obtempérer, avec mandat de dépôt.

En défense, M^e Sophie Roux pointe les divergences dans les déclarations des policiers, estime la version de son client tout à fait plausible : « Pas de gyrophare, pas de deux-tons. Les sommations ? Avec le bruit du scooter, il a très bien pu ne pas les entendre. »

Elle fustige également l'utilisation de gaz lacrymogène « pour ce qui était à la base un défaut de casque, passible d'une simple contravention ».

Le jeune Nazairien est relaxé pour les violences. Il échappe également à l'incarcération.

● Julien BOULIOU